



# ACCOLANS

## Bulletin d'information Communal

[www.accolans.fr](http://www.accolans.fr)

Février 2017 – n° 30

### Nouveaux horaires déchetterie !

Reprise par le Sytevom depuis le 1er janvier 2017 et anciennement gérée par la Communauté de Communes des Isles du Doubs, les horaires se trouvent modifiés :

#### **Été : 1er mars au 31 octobre**

Lundi : 9 H - 12 H      13H30- 18 H

Mardi : Fermé

Mercredi : 9 H - 12 H      13H30- 18 H

Jeudi : 9 H - 12 H      13H30- 18 H

Vendredi : 9 H - 12 H      13H30- 18 H

Samedi : 9 H - 12 H      13H30- 18 H

#### **Hiver : 1er novembre au 28/29 février**

Lundi : 9 H - 12 H      14 H - 17 H

Mardi : Fermé

Mercredi : 9 H - 12 H      14 H - 17 H

Jeudi : 9 H - 12 H      14 H - 17 H

Vendredi : 9 H - 12 H      14 H - 17 H

Samedi : 9 H - 12 H      14 H - 17 H

### Fédération des Bouilleurs de Cru

L'association des bouilleurs de cru de Franche-Comté vous invite à une réunion d'information :

**Le dimanche 19 mars à 10h à la salle de convivialité du village.**

### Transfert des compétences dans le domaine de l'eau... pas certain !

Le Sénat a adopté le 23 février 2017 une proposition de Loi pour annuler le transfert de la compétence de l'eau aux communautés de communes en 2020 se fondant sur l'idée que tous les EPCI ne seront pas en mesure d'assumer de manière satisfaisante ce service. Avec cette adoption, le Sénat redonne son sens au principe de subsidiarité qui impose aux pouvoirs publics de laisser le soin aux élus locaux de « *déterminer librement quel est le niveau territorial le mieux adapté à mener à bien une mission de service public, avec la plus grande efficacité fonctionnelle et financière* ».

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans le cadre de l'amélioration du service apporté aux usagers dans le tri et la collecte des ordures ménagères, la nouvelle communauté de communes devrait passer d'ici l'été à la collecte des recyclables par le biais de la mise à disposition d'un « bac jaune » individuel.

Les déchets recyclables issus du tri sélectif ne seront donc plus à porter au point R sur la place du village, où seul subsistera le tri du verre. La collectivité devrait prochainement nous tenir informés de l'avancée de ce dossier.

Je profite de cet éditorial pour vous rappeler les prochaines échéances électorales dont les dates sont rappelées au verso de ce bulletin. Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Le Maire  
Mickaël PORTE

## Carte d'identité... suite et fin !

Suite à l'arrêté n°25-2017-02-21-001 du 21 février 2017 pris en application de l'arrêté ministériel en date du 9 février 2017 relatif à la mise en œuvre dans le département du Doubs des dispositions prévues par le décret autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité :

à compter du **22 mars prochain**, seules les mairies visées par le présent arrêté, seront habilitées à recueillir les demandes de cartes d'identité, quelle que soit la commune de résidence de l'utilisateur.

Pour Accolans, vous **devez effectuer vos demandes à la mairie de l'Isle-sur-le-Doubs !**

## Adhésion de la commune à l'AD@T

Avec la loi NOTRe supprimant la clause de compétence générale des Départements, il ne sera plus possible pour les services du Département du Doubs de maintenir son aide dans le domaine juridique et informatique aux petites communes communes. C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T) dont la fonction sera de continuer à proposer un accompagnement dans l'ingénierie et l'assistance informatique des communes auxquelles viendra s'ajouter la délivrance de conseils juridiques et financiers.

Toutefois, pour bénéficier de ces services, la commune s'est engagée à verser une cotisation annuelle de 161,20 euros !

## Élection présidentielle

Afin de préparer au mieux vos week-ends du printemps, nous vous rappelons les dates de l'élection présidentielle :

→ **Dimanche 23 avril 2017 : 8h-19h**

→ **Dimanche 7 mai 2017 : 8h - 19h**

## Terrain à vendre !

Pour rappel la commune d'Accolans vend un terrain constructible viabilisé au centre du village d'une contenance de 18a 35ca. Si vous connaissez quelqu'un d'intéressé : [commune.accolans@gmail.com](mailto:commune.accolans@gmail.com)



## Sortie du territoire pour les mineurs

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est **rétablie à partir du 15 janvier 2017**. Ce dispositif est applicable à tous les mineurs résidant en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs ! Le Cerfa 15646\*01 est disponible en ligne pour cette demande.

## Inscriptions dans les écoles

Pour les maternelles (Valérie Perdrizet ou Aristid Briand), les inscriptions auront lieu :

→ du **lundi 03/04 au jeudi 13 avril inclus** en mairie. (fermeture hebdomadaire le mardi après-midi).

Pour le CP (école Bourlier ou de La Place) :

→ du **lundi 03/04 au jeudi 13 avril inclus** en mairie. (fermeture hebdomadaire le mardi après-midi).

Vous aurez besoin du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant !